



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-11-77

OBJET : Engagement d'une agente de développement dédiée à la région de Schefferville

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE les nombreux projets de développement encourus nécessitent l'engagement d'une agente de développement afin de rencontrer les objectifs fixés;

ATTENDU QUE l'agente de développement aura, entre autres mandats, celui d'assurer une liaison proactive avec les équipes de développement de la MRC de Caniapiscau au bénéfice des 3 communautés qui composent la région de Schefferville;

ATTENDU QUE la candidature de madame Julie Munger a fait l'objet d'un processus d'évaluation rigoureux;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise le directeur général, monsieur François Désy, à déposer la présente ordonnance et les documents requis à la MRC de Caniapiscau en appui à l'obtention d'une aide financière à hauteur de 80 000 \$.

Autorise le directeur général, monsieur François Désy, à signer le contrat de travail à durée déterminée d'une année de madame Julie Munger qui est annexé à la présente ordonnance.

Mandate la trésorière, madame Diane Cyr, de prévoir une somme de 100 000 \$ au budget de fonctionnement 2024 de la Ville pour la rémunération, les charges sociales et les dépenses de fonctionnement de l'agente de développement dont une somme de 20 000 \$ à la charge de la Ville de Schefferville.

Adoptée à Québec le 7 novembre 2023.

Jean Dionne, administrateur